



Communiqué

Plan lumière II

Lucioles, chauves-souris et autres témoins de la biodiversité bénéficieront de l'extinction de l'éclairage dans 7 parcs urbains

La mise en œuvre du Plan lumière II se poursuit. Dès le 6 octobre 2025, les Services industriels de Lausanne (SiL) éteindront complètement l'éclairage public de sept parcs lausannois, considérés comme peu traversés de nuit, tels que Sauvabelin, la colline de Montriond, la promenade de la Gottettaz ou le petit parc de Montétan, ainsi qu'un tronçon de route à proximité du parc Bourget.

Le Plan lumière 2024–2033 est une stratégie d'évolution de l'éclairage public qui vise la sobriété énergétique, le soutien à la biodiversité et à la santé humaine, tout en garantissant la sécurité et l'attractivité nocturne du centre-ville. Les premières actions concrètes ont déjà eu lieu en mars et septembre 2025 dans les zones foraines, important réservoir de biodiversité aux portes de Lausanne. Quelque 120 luminaires isolés ou superflus ont été complètement éteints et plus de 500 luminaires reprogrammés pour s'éteindre en milieu de nuit.

Prochaine étape: les parcs préservés

Dès le 6 octobre 2025, une nouvelle étape débutera en ville. Sept parcs dits «préservés» seront complètement éteints, à savoir la colline de Montriond, le petit parc de Montétan, le parc Pré-des-Casernes, la promenade de la Gottettaz, l'accès au Signal de Sauvabelin et divers éclairages autour du lac de Sauvabelin et le parc de l'Elysée. Ces extinctions créeront des zones d'obscurité conformément aux objectifs du Plan d'action Biodiversité de la Ville. Comme pour les zones foraines, il s'agit d'un test sur un an, à l'issue duquel la population sera invitée à donner son avis.

Ces parcs ont été classés en fonction de leur situation, fréquentation et usage nocturne. Trois catégories ont été identifiées:

1. **Préservés:** ces parcs présentent de gros enjeux de biodiversité et peu d'activité humaine durant la nuit. L'éclairage peut donc être supprimé sans risque pour la sécurité. (p.ex. la promenade de la Gottettaz)
2. **Traversés:** ces parcs verront leur éclairage redimensionné avec des spectres plus favorables à la biodiversité (lumière chaude proche de l'ambre). Ils seront éclairés entièrement en début de soirée et l'hiver au petit matin. Entre-deux, l'éclairage ne s'allumera qu'en cas de passage, grâce à des détecteurs de présence (p.ex. le parc de Milan).
3. **Animés:** ces parcs sont utilisés comme lieux de vie sociale nocturne. L'éclairage sera maintenu, en utilisant des spectres plus favorables à la biodiversité (lumière chaude proche de l'ambre), avec des abaissements d'intensité lumineuse au cours de la nuit (p.ex. l'esplanade de Montbenon).

Les parcs «traversés» et «animés» seront peu à peu également transformés dès 2026. Dans la catégorie des parcs «préservés», les bois de Sauvabelin et le parc Bourget nécessitent une attention particulière.



Bois de Sauvabelin

En raison des établissements publics qui s'y trouvent, les éclairages pour les piétons à proximité immédiate de l'arrêt de bus (ligne 16) «Lac Sauvabelin» et de la Pinte du lac de Sauvabelin resteront allumés jusqu'à minuit et demi. Les luminaires autour du lac seront éteints. Côté sud, le chemin d'accès qui mène au Signal de Sauvabelin sera également éteint, tandis que l'accès au Chalet Suisse restera allumé.

Route de Vidy

La route de Vidy n'entre pas dans la catégorie des parcs mais sa situation, proche du parc Bourget, qui est une importante réserve de biodiversité, requiert également des ajustements. L'étang a été récemment renaturé et attire une faune très variée; des lucioles peuplent notamment les prairies alentours. Pour ménager ces insectes, le tronçon de la route de Vidy qui longe le parc Bourget sera éteint entre l'arrêt de bus (ligne 24) «UNIL-EPFL» et l'entrée de la STEP juste avant l'arrêt «Parc Bourget». Les abords des arrêts de bus restent éclairés.

«La protection de la biodiversité est, avec la protection du climat, un enjeu majeur de notre temps. De nombreuses espèces sont perturbées par les activités humaines et notamment par les éclairages nocturnes, qui les empêchent de se déplacer, se nourrir et se reproduire, à l'instar des chauves-souris, des crapauds, des vers luisants et des lucioles, souligne Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne. En luttant contre la pollution lumineuse, nous pouvons créer une trame noire propice à leurs déplacements dans la ville, tout en préservant la sécurité des activités humaines en ville avec un équilibre entre éclairage et extinctions.»

Chauves-souris

Afin de suivre les effets de ces extinctions de l'éclairage public sur les populations de chauves-souris, un mandat a été confié au Centre de coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris du Canton de Vaud (CCO). Un monitoring de l'activité des chiroptères sera effectué dans différents parcs et dans les zones foraines. Un rapport intermédiaire en 2024 a confirmé l'importance de redonner sa place à la nuit dans les parcs, mais aussi de créer des connexions plus sombres entre ces derniers. Le suivi est prévu jusqu'en 2027.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne, tél. 021 315 82 00**

Informations sur www.lausanne.ch/eclairage-parcs

Lausanne, le 1^{er} octobre 2025

Les trois axes du Plan lumière II

- **Sobriété énergétique.** Viser un parc d'éclairage 100% LED à l'horizon 2033 et mettre en place une programmation d'abaissement de l'intensité lumineuse au cœur de la nuit, avec un objectif clair: réduire de 50% la consommation par rapport à 2019.
- **Préserver la biodiversité et la santé humaine.** Limiter la pollution lumineuse en n'éclairant que les lieux nécessaires, aux heures indispensables, tout en garantissant la sécurité. En collaboration avec l'UNIL, la Ville a défini les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques propices au cycle de vie des espèces (reproduction, hivernage, nourrissage). De cette analyse est née la trame noire, qui contribue aussi à la santé humaine et à la protection du ciel nocturne en réduisant la pollution lumineuse.

- **Attractivité nocturne et évolutions urbaines.** Embellir la ville la nuit et mettre en valeur les espaces de vie sociale et culturelle.

Axe Obscurité du Plan Biodiversité

- **Vision à 2031.** La faune dispose d'espaces d'obscurité nocturne dans les zones sensibles du territoire.
- **Mesures principales.** Prendre en compte les besoins d'obscurité des espèces et l'infrastructure écologique dans le Plan lumière II et limiter la pollution lumineuse, en particulier au sein de l'infrastructure écologique.